

# Bulletin Municipal



Saint-Martial  
de Valette



**LE MOT DU MAIRE, LES INFOS UTILES,  
LES TRAVAUX, LA COM-COM, LES JEUX,  
LES BONNES ADRESSES ET TOUS NOS  
RENDEZ-VOUS HABITUELS !**

**SAINT-MARTIAL  
VOUS PRÉSENTE  
SES MEILLEURS  
VIEUX POUR  
2023**

METS TES  
LUNETTES  
GÉRARD !



DÉCEMBRE 2022

# LE MOT DU MAIRE

"Le premier des plaisirs est de prodiguer les bienfaits" Voltaire

ALAIN LAGORCE



Martialais, Martialaises, chers Administrés,

La fin de l'année approche dans un climat anxieux.

La guerre en Ukraine, l'inflation galopante, le dérèglement climatique, sans oublier la Covid qui s'est installée durablement, les sujets de préoccupation ne manquent pas et viennent ternir l'ambiance à l'approche des fêtes.

Plutôt que de subir, la municipalité a choisi d'agir face à ces nouvelles contraintes.

En matière d'économie d'énergie, il a été décidé de diminuer la durée de l'éclairage public d'une heure soit une extinction entre 22H00 et 6H30 et ce, à compter du 31 octobre 2022.

Cette année les illuminations de Noël resteront dans les cartons... Même si les lumières Led sont moins énergivores, elles consomment de l'électricité. Nous nous voyons mal vous demander de faire des économies et dans le même temps mettre des guirlandes dans les rues.

Le chauffage des bâtiments communaux sera mieux régulé.

Dans ce domaine, vu l'obligation légale pour les collectivités locales de procéder à la rénovation énergétique des bâtiments publics avant 2030, la commune a choisi de commencer par le groupe scolaire. Les trois bâtiments sont actuellement chauffés au gaz et constituent des passoires thermiques en l'absence d'isolation des murs et des sols.



(CÉRÉMONIE DES VŒUX 2023)

MONSIEUR LE MAIRE ET SON CONSEIL MUNICIPAL  
VOUS CONVIENT À LA TRADITIONNELLE CÉRÉMONIE DES  
VŒUX VENDREDI 13 JANVIER 2023 À PARTIR DE 18H00  
À LA SALLE DES FÊTES DE MOULIN DE GROLHIER

Après un audit énergétique et une étude prévisionnelle des travaux nécessaires, réalisés en 2021, il a été décidé de faire appel à un cabinet d'architecte, qui a rendu un Avant Projet Définitif en novembre 2022. Les travaux devraient commencer au printemps 2023 et s'étaler par tranche sur deux années, en fonction des rythmes scolaires.

Ces travaux coûteux nous permettront de réaliser d'importantes économies d'énergie.

A titre d'exemple la facture de gaz pour l'année 2021 se montait à 10.000 €.

La commune devrait bénéficier de nombreuses subventions pour ce projet ambitieux mais nécessaire pour pérenniser le maintien de notre école et accueillir dans les meilleures conditions la centaine d'enfants qui la fréquentent.

Si vous le souhaitez, nous aurons l'occasion de discuter de ce projet et de la vie de la commune lors de la cérémonie des vœux prévue le vendredi 13 janvier 2023.

En attendant, les élus du conseil municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année, en famille et entre amis... en oubliant pour un temps la situation difficile que nous traversons.

Je vous laisse parcourir les articles de ce nouveau bulletin. Bonne lecture !

ALAIN LAGORCE

JOYEUX NOËL  
BONNE ANNÉE



## Le saviez vous ?

Notre commune est principalement concernée par un risque naturel : Les mouvements de terrain.

Il est dû au retrait et au gonflement des argiles.

Les sols argileux ont la propriété de voir leur consistance se modifier en fonction de leur teneur en eau. Ainsi, en contexte humide, un sol argileux se présente comme souple et malléable tandis que ce même sol desséché sera dur et cassant.

Des variations de volume plus ou moins conséquentes en fonction de la structure du sol et des minéraux en présence, accompagnent ces modifications de consistance.

Ainsi, lorsque la teneur en eau augmente dans un sol argileux, on assiste à une augmentation du volume de ce sol,

On parle alors de « gonflement des argiles ».

Au contraire, une baisse de la teneur en eau provo-

quera un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

Les phénomènes climatiques exceptionnels sont le principal facteur de déclenchement du problème de retrait-gonflement des sols argileux.

En effet, l'amplitude des variations de volume d'un sol argileux « gonflant » augmente avec l'importance de la variation de la teneur en eau du sol. Ainsi, la succession d'une période fortement arrosée et d'une période de déficit pluviométrique constituent un facteur de déclenchement majeur.

En climat tempéré, les épisodes de sécheresse, caractérisés par des températures élevées, un déficit pluviométrique et une très forte évapotranspiration, ont pour répercussion immédiate d'assécher les sols argileux et donc de provoquer un phénomène de retrait provoquant des dégâts plus ou moins sérieux sur les bâtiments



En ce qui concerne le phénomène de retrait-gonflement des argiles, l'adaptation au changement climatique passera par une politique d'amélioration du bâti s'appliquant sous forme de prescriptions pour les nouvelles constructions de maisons individuelles, afin de réduire les taux de sinistralité sur les constructions neuves.

La réalisation d'études du sol est obligatoire en zone à risques argileux. Si la présence d'argile le justifie, des mesures préventives et constructives peuvent être prises pour construire en toute sécurité.

Sur notre commune, depuis le 1er octobre 2020, une étude géotechnique est obligatoire :

- Lorsque vous vendez un terrain constructible : vous devez fournir à l'acheteur cette étude préalable annexée à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. Elle restera annexée au titre de propriété du terrain et suivra les mutations successives de celui-ci. Point de vigilance: son obtention doit être anticipée.

- Lorsque vous faites construire une maison individuelle : avant toute conclusion de contrat (construction ou maîtrise d'œuvre), vous devez communiquer au constructeur, cette étude préalable. Le contrat indiquera que le constructeur a reçu ce document.

Nota : Le contrat de construction de maison individuelle (CCMi), visé à l'article L231-1 et L131-2 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), précise les travaux d'adaptation au sol rendus nécessaires pour se prémunir du risque de retrait-gonflement des argiles (techniques particulières de construction par défaut ou recommandations énoncées dans l'étude géotechnique de conception).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site :

- du Ministère de la transition écologique : [www.ecologie.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction](http://www.ecologie.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction)

- Géorisques: [www.georisques.gouv.fr/risques/retrait-gonflement-des-argiles](http://www.georisques.gouv.fr/risques/retrait-gonflement-des-argiles)





# TRAVAUX AMÉNAGEMENT DU BOURG RUE DES RAMEAUX 2022

Les travaux de la rue des rameaux se sont terminés en fin d'été avec les plantations et la réalisation des pelouses par les élus et agents communaux.



## Actuellement:

Actuellement des travaux de pose de nouvelles canalisations en eau potable sont en cours.

Ils concernent les hameaux de Ribieras, L'Age et La Guizardie.

Au cours de ces travaux, de nouveaux compteurs extérieurs seront installés pour plus de facilité lors des relevés.

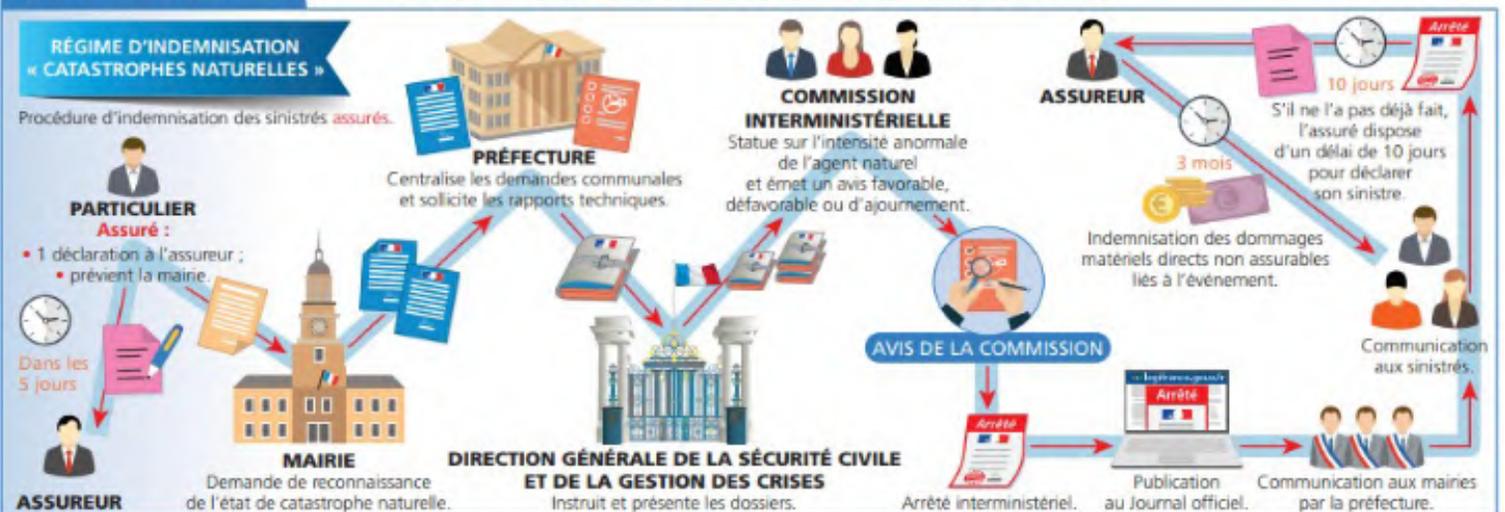
Les travaux sont réalisés par l'entreprise SOCAMA

Le coût de cette tranche de travaux s'élève à 174 136 € HT

# CATASTROPHES NATURELLES

## DISPOSITIFS D'INDEMNISATION DANS LE CAS DE CATASTROPHES NATURELLES

### LA PROCÉDURE ORDINAIRE.



Que faire en cas de sinistre imputable aux mouvements de terrain en 2022?

En cas de catastrophe naturelle, vous aurez droit à une indemnisation si vous êtes couvert par une assurance habitation incluant des garanties dommages.

Si c'est le cas :

- Faire une déclaration de sinistre à son assureur ;
- Prévenir la Mairie et adresser une copie de votre déclaration de sinistre.

(L'information de la mairie doit être faite impérativement avant le 31 janvier 2023.)

En fonction de la pluralité de déclarations de sinistre

la mairie demande la reconnaissance de catastrophe naturelle,

Après un long cheminement de la demande et le passage devant une commission interministérielle, la commune est susceptible d'être classée en état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel avec publication au Journal officiel.

La mairie avisée prendra contact avec les victimes qui auront un délai de 10 jours pour déclarer le sinistre à leur assureur, s'il ne l'ont pas déjà fait.

La compagnie d'assurance procédera à l'indemnisation des dommages dans le délai de trois mois.

## VOIE VERTE... (ÇA BOUGE!)

Début octobre, à l'invitation de Mr le sous préfet, nous avons assisté à un comité de pilotage avec divers institutions et élus de notre territoire ainsi que des élus du territoire voisin concerné par la voie verte.

La bonne nouvelle est que les travaux de la première tranche (de Javerlhac à NONTRON de 11 km dont 75 % en site propre) devraient commencer en ce début d'année 2023 pour l'ouverture au public en juin 2023 avant l'arrivée des touristes.

Dans cette dynamique, arrivera ensuite une seconde tranche de travaux : de NONTRON à St Pardoux la Rivière de 7.8km, dont 65 % en site propre, et pour finir la troisième tranche : de Javerlhac à la connexion avec la Charente de 5.3 km dont 40% en voie communale et 60 % en site propre. Bientôt nous aurons donc un lieu où il fera bon se promener et découvrir nos paysages de manière paisible.



## EAU... (HÈRE EAU)



### Permanences O' PERIGORD NONTRONNAIS

Accueil clientèle :

- **Le mardi :** A Nontron : Rue du 19 mars 1962 - (Bat 1 - salle 4) de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

- **Les autres jours :** Agence du Bourdeix de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Par téléphone : Le service client est à votre disposition au 05 81 31 85 03

Pour toute urgence technique le service Intervention reste joignable 24H/24H au 05 81 31 85 05



En cette année 2022, la Communauté de communes du Périgord Nontronnais et la CAF de Dordogne travaillent à la construction d'une Convention Territoriale Globale qui portera sur de nombreuses facettes de votre quotidien comme **l'enfance, la parentalité, le logement ou encore l'animation de la vie sociale.**

De manière plus générale, la CCPN poursuit ses investissements dont vous trouverez ci-dessous le détail.

Investissement	Communes	Commentaires
Opération économique «village d'artisans »	St Front la Rivière (« la baguette de bois »)	Installation en cours d'une entreprise et atelier de plâtrerie-peinture-décoration-carrelage
ZAE	Varaignes	Vente d'un terrain à une personne privée. Projet d'installer une restauration
Travaux de voirie	Toutes les communes	Ces travaux d'un montant de 980 000 € sont cofinancés par la CCPN et par un fonds de concours des communes concernées à hauteur de 50%.
Aménagement de bourg Lacaujammet	St Estèphe /Piégut	Participation de la CCPN à hauteur de 200 000 euros
PCAET	L'ensemble du territoire	La stratégie a été élaborée et la concertation du plan d'actions est achevée. Vote 1 <sup>er</sup> trimestre 2023.
Extension Maison de Santé (170 m²)	Saint Pardoux la Rivière	Travaux débutés en juin 2022 pour une ouverture prévue 1 <sup>er</sup> semestre 2023 (environ 600 000 € subventionnés à près de 80 %)
Rénovation du Château de Nontron	Nontron	Démarrage des travaux Phase 1 en septembre 2022 (environ 1 500 000 € subventionnés à près de 80 %)
Office de Tourisme	Nontron	Déménagement dans ses nouveaux locaux (l'ancienne pharmacie) en avril 2022
Aménagement Maison Lapeyre Mensignac (future résidence étudiante + bureau d'études pour les étudiants de l'ENSAD)	Nontron	Démarrage travaux octobre 2022 - 9 mois (environ 600 000 € subventionnés à près de 80 %)
Lancement PLUi, OPAH	Toutes les communes	Etudes et marchés en cours
HERMES	Nontron	Participation à l'extension de l'usine Hermès « soie » (environ 280 000 €. Ces travaux donneront lieu à un loyer)
Dispositif EBOO	Piégut Pluviers, Javerlhac, Nontron, StPardoux la Rivière, St Saud lacoussière	Installation sur 5 stades du dispositif EBOO (système d'éclairage automatique connecté permettant aux pilotes d'hélicoptères des SAMU de déclencher l'éclairage du stade à distance via une application web, la nuit).
FLOW VELO	Entre Nontron et Javerlhac	Création d'une voie verte entre Javerlhac et Nontron. Coût 1 044 000 € financés à 80 %. Démarrage travaux possible mars 2023
RINO	Nontron	Attribution du marché d'œuvre pour la réhabilitation du Rino (Bassin Gambetta et Avenue Yvon Delbos). Travaux en cours
Manager de Commerces	Toutes les communes	Démarrage du poste en mai 2022. Enquête consommateur du 22 juin au 4 septembre. Accompagnements des porteurs de projet et des associations de commerçants du territoire.

**"NE PAS POUVOIR REVENIR EN ARRIÈRE EST UNE FORME DE PROGRESSION." FRÉDÉRIC DARD**

# INFORMATIONS UTILES

## (CENTRE D'IMAGERIE MÉDICALE)

Afin de renforcer l'accès aux soins de la population du Nord de la Dordogne le centre Hospitalier de Nontron s'est équipé d'un Centre d'Imagerie Médicale.

Le service d'Imagerie Médicale va permettre aux habitants du secteur, qui ne disposent plus de ce service depuis la fermeture du cabinet de radiologie libérale de Nontron en 2012, un accès à l'imagerie Conventionnelle.



### DES ÉQUIPEMENTS DE POINTE

Le centre est équipé d'une table de dernière génération à capteur plan intégré

Utilisation d'un système de télémedecine permettant une interprétation à distance et rapide

### POUR QUELS EXAMENS ?

Pour réaliser toutes les radiographies standards.



Le centre d'Imagerie Médicale est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 16h30



"EN TRAYANT SANS CESSER LA VACHE À LAIT,  
ON TUE LA POULE AUX ŒUFS D'OR." H. JEANSON

### COMMENT RÉCUPÉRER MES RÉSULTATS ?

Après votre examen vous récupérez un code qui vous donne un accès immédiat à vos clichés et comptes-rendus. Les résultats sont également transmis à votre médecin via un serveur d'images.

### COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

au 05 53 60 61 70

ou sur

Doctolib



## SOYONS BRANCHÉS

**Petit rappel pour ceux qui n'ont pas les nouveaux compteurs d'électricité connectés Linky... C'est à vous de communiquer vos consommations à EDF.. Sinon vos factures de 2023 seront basées sur la consommation de votre compteur de 2022... car plus personne ne relève les compteurs chez EDF...**

**Autre conséquence: au bout d'un an vous recevrez un recommandé d'EDF qui vous signalera qu'il n'a pas pu relever votre compteur (un peu normal si plus personne ne passe) et vous demande de le faire impérativement ... tout en vous donnant un numéro pour vous faire poser un Linky... Ceci pour information**



## Un Plan Climat pour la CCPN voté en 2023 !

Après un an et demi de travail, les services de la Communauté de communes entrent dans la dernière ligne droite de l'élaboration de notre futur Plan Climat.

Un Plan Climat constitue le document encadrant la politique de transition écologique et énergétique pour les six prochaines années. Ce document est réalisé en concertation avec les acteurs et habitants du territoire.

Petite rétrospective de l'année 2022 :

Tout au long du 1er semestre 2022, la CCPN a travaillé à fixer ses grands objectifs et priorités de travail qui constituent la stratégie du Plan Climat. Premièrement, des objectifs chiffrés à 2050 ont été fixés pour guider l'action du territoire sur le long terme. Ainsi, la CCPN souhaite réduire de 57% les consommations d'énergie, de 58% les émissions de gaz à effet de serre du territoire d'ici 2050. Sur la même période, il est ambitionné de couvrir la totalité des besoins du territoire en énergies renouvelables (122%).

Pour ce tout premier Plan Climat, nous avons choisi 4 axes de travail :

- Fédérer l'ensemble des acteurs et susciter l'engagement ;

## CABAS POUR EMBALLAGES

Petit rappel : la mairie dispose de sacs cabas pour stocker et transporter facilement les déchets recyclables en raison de la suppression des sacs jaunes.

Vous pouvez venir le récupérer gratuitement en mairie : un sac par foyer... si ce n'est pas déjà fait.

- S'engager pour un cadre de vie plus sobre ;
- Assurer la résilience à l'échelle locale ;
- Gérer durablement les ressources du territoire.

Ces 4 axes de travail se déclinent en thématiques très variées comme la planification du développement des énergies renouvelables, la lutte contre la pollution lumineuse, la rénovation de l'habitat...

A partir de mai a été entamé le travail de réflexion autour des actions concrètes qui seront mises en œuvre dans la suite du Plan Climat. Le 21 mai a eu lieu le Forum Plan Climat II à Abjat-sur-Bandiât. Afin de consulter de nouveaux habitants, la CCPN a mis en place un mode d'invitation inédit.

Cette réunion a permis de penser ensemble les premières propositions d'actions qui ont ensuite débattues, étoffées, tout au long de l'année. Vous pouvez retrouver les contributions et comptes-rendus de réunions sur le site internet de la CCPN.

Après une année 2022 riche en échanges, il est temps pour le plan climat de passer dans sa phase de rédaction : tri des propositions, rencontres de partenaires, assemblage du document, ...

Une fois le projet complété, il sera de nouveaux soumis à la population lors d'une consultation réglementaire d'un mois début 2023.

Notre objectif ? Une approbation définitive au printemps 2023 !



## CAVE DE DORDOGNE

### **Aux Actes ! avec le CAUE de Dordogne**

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) a pour mission de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il accompagne autant le particulier pour son permis de construire que les collectivités pour un projet d'aménagement ou de pédagogie.

Avec le département de la Dordogne, le CAUE a développé une Maison Numérique de la Biodiversité.

Dans ce cadre, il a été lancé une nouvelle application pour les habitants du Périgord : Aux Actes !

Son objectif ? Faciliter l'information et la participation des périgourdiens à la transition écologique locale.

Vous y retrouverez des agents sur tout le département, des opérations de participation (questionnaire, sondage, ...) ainsi qu'un espace forum pour échanger entre habitants.

# LE PHOTOVOLTAÏQUE SUR TOITURE

Avec une durée moyenne annuelle d'ensoleillement de presque 2100 heures, le département de la Dordogne se classe à la 18<sup>e</sup> place des départements français pour l'ensoleillement. Cette situation s'avère donc très favorable au développement de la filière photovoltaïque, qu'elle soit en toitures, en ombrières ou en centrales au sol .

Les installations photovoltaïques sur constructions neuves ou existantes viennent soit en substitution à la toiture et en assurent l'étanchéité, soit en surimposition. Des intégrations horizontales (sur toiture terrasse) ou verticales (sur façade) sont également possibles. Ces modules photovoltaïques peuvent remplacer des éléments architecturaux par leurs propriétés d'étanchéité et d'ombrage.

## Installer des panneaux solaires sur vos toitures :

- Des **aides** existent pour l'installation de panneaux photovoltaïques :
- Aides locales : les aides locales et nationales ne sont plus cumulables depuis l'arrêté du 6 octobre 2021.
- TVA à taux réduit : les installations d'une puissance inférieure ou égale à 3 kWc bénéficient d'une TVA à 10%.
- Obligation d'achat : vous souhaitez vendre une partie ou l'intégralité de l'énergie produite ? Les tarifs sont fixés chaque trimestre et grâce à ce système, l'électricité est injectée sur le réseau. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2022, pour une installation photovoltaïque de 3 kWc, le producteur perçoit 20,22 c€/kWh s'il vend la totalité de sa production ou 10 c€/kWh s'il vend

uniquement le surplus.

- Prime à l'autoconsommation : si vous consommez tout ou une partie de l'énergie produite, vous êtes éligible. Son montant peut atteindre jusqu'à 430 €/kWc installé.

- Les démarches pour installer des panneaux solaires :

## Formalités d'urbanisme :

Pour des panneaux en toiture ou en façade sur construction neuve : formalités identiques avec ou sans modules photovoltaïques : Permis de construire.

Ajout sur existant : déclaration préalable pour modification de façade, sauf pour les bâtiments inscrits aux monuments historiques, pour lesquels un permis de construire est exigé.

## Autres démarches :

- Faire une demande de raccordement au réseau Enedis
- Pour la vente d'électricité, établir un contrat de revente avec l'entreprise EDF Obligation d'Achat
- Faire une déclaration préalable aux travaux en mairie pour obtenir une autorisation d'urbanisme.
- Pour bénéficier des aides, il est nécessaire de faire réaliser les travaux par un artisan RGE.
- Pour une installation d'un panneau solaire de 3 kWc, orientée sud, le retour sur investissement s'opère au bout de 12 ans en moyenne pour un projet en autoconsommation avec revente du surplus .

## POUR RAPPEL

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

DU LUNDI AU MERCREDI DE 08H15 À 12H30 ET DE 13H30 À 17H00

LE JEUDI DE 08H15 À 12H30 – FERMÉE AU PUBLIC L'APRÈS-MIDI

LE VENDREDI DE 08H15 À 12H15

ADRESSE POSTALE : 1 PLACE DU 19 MARS 1962

24300 SAINT MARTIAL DE VALETTE

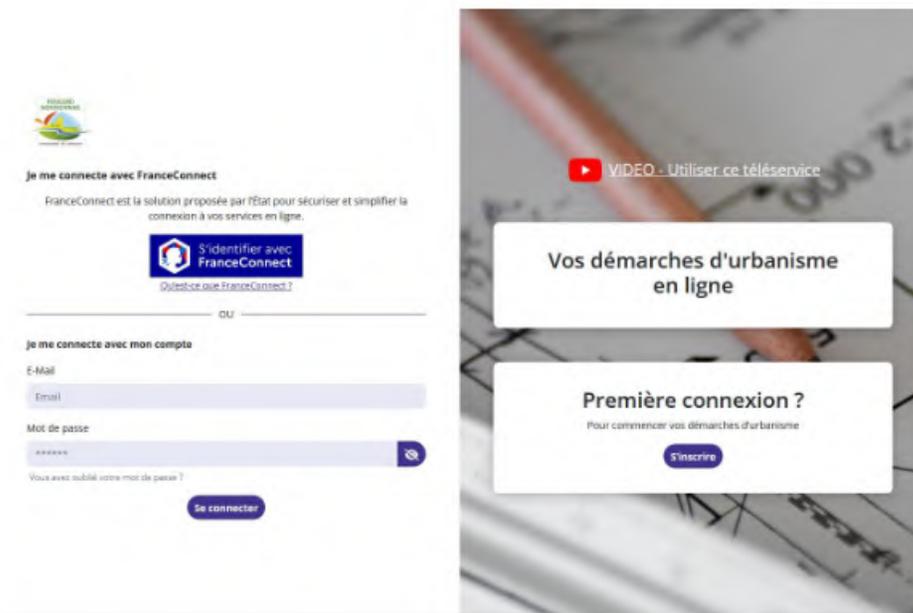
TÉLÉPHONE : 05 53 56 04 63

COURRIEL : MAIRIE.STMARTIALVALETTE@WANADOO.FR





## Urbanisme : saisine et dépôt des dossiers par voie électronique



*A partir du 1<sup>er</sup> décembre 2022, vous aurez désormais la possibilité de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée.*

*En cliquant sur le lien <https://urbanisme.perigord-nontronnais.fr/NetADS/sve/CCPVN24/> vous avez accès à la plateforme SVE (Saisine par voie électronique) qui vous suit pas à pas dans votre démarche de dépôt de votre dossier.*

***Aucune autre méthode numérique ne sera recevable. Toutefois les dossiers papier peuvent toujours être déposés en mairie et aux horaires d'ouverture habituels.***

*Sont concernés :*

- les certificats d'urbanisme d'information et opérationnel*
- les déclarations préalables de travaux de tout type*
- les permis de construire (pour maison individuelle ou autre)*
- les permis d'aménager*
- les permis de démolir*
- les déclarations d'intention d'aliéner.*

*Cette démarche vous permet de déposer votre demande 7j/7 et 24h/24, de suivre l'évolution de votre dossier et de transmettre tout document (pièce complémentaire) numérique.*

# OFFICE DU TOURISME

Outre le fait que l'Office prépare son site Internet dont le budget nous promet un outil de grande qualité, voici un message utile pour notre vie locale afin de mieux la faire connaître:

En effet, l'office de tourisme rappelle aux associations de bien vouloir les informer des dates de leurs animations dès les premiers jours de janvier et au fur et à mesure que des nouvelles seront programmées ou annulées.

**Chaque mois, l'office de tourisme diffuse en effet le programme des animations sur le territoire.**

Pour que cette diffusion soit la plus complète possible, il est important que cette liste soit à jour.

Pour l'année scolaire 2022/2023, l'école accueille 94 élèves. Cet effectif est reparti de la façon suivante :

Cycle	Section	Nombre d'élèves inscrit	Total
1	Toute Petite Section	0	30
	Petite Section	4	
	Moyenne Section	18	
	Grande Section	8	
2	CP	7	29
	CE1	11	
	CE2	11	
3	CM1	18	25
	CM2	7	
1 / 2 / 3	ULIS	10	10
<b>Total d'élèves inscrits</b>			<b>94</b>



## RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE À 16 ANS ET JDC

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée de Défense Citoyenne (JDC), s'inscrire à des concours, examens scolaires ou d'apprentissage à la conduite.

### Comment se faire recenser ?

#### **Vous pouvez faire cette démarche :**

- soit en vous déplaçant à la mairie,
- soit directement sur Internet, via le site **www.mon.service-public.fr**

Dans ce cas, la démarche à suivre est très simple : il suffit de créer son compte en quelques clics (service gratuit), et d'accéder à votre démarche en ligne « Recensement citoyen obligatoire ». Les pièces justificatives citées ci-dessous, doivent être numérisées. A l'issue de cette démarche, l'attestation de recensement sera déposée dans l'espace confidentiel de votre compte [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr) : on peut alors l'imprimer lorsqu'elle est demandée sans risque de l'égarer.

#### **Les documents à fournir sont :**

- la Carte Nationale d'identité,
- et le livret de famille des parents.

**Petit rappel :** le dispositif permet aussi une inscription automatique sur les listes électorales de la commune dès 18 ans.

### Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Après vous être fait recenser, connectez-vous sur [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr) afin de créer votre compte et pouvoir, ainsi, gérer votre Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

#### **Sur ce site, vous trouverez les informations suivantes :**

- votre situation vis à vis de la JDC (date de votre convocation à la JDC),
- le programme de la journée et informations utiles,
- le plan d'accès pour se rendre sur le lieu de la JDC...

#### **Vous pouvez également, via ce site Internet :**

- visualiser ou imprimer votre convocation à présenter le jour de votre JDC,
- demander un report de votre JDC selon vos disponibilités,
- modifier les informations fournies lors de votre recensement,
- demander une exemption de la JDC via un formulaire en ligne (vous devrez alors fournir un justificatif),
- contacter votre CSN (Centre de Service National) pour dialoguer avec la personne qui gère votre dossier.

Si vous n'êtes pas encore recensé(e), vous serez redirigé(e) sur le site de recensement de **www.service-public.fr**



## Participation citoyenne

Connu en France sous le nom de participation citoyenne, le «neighbourhood watching» est né aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne il y a plusieurs décennies.

Devant la recrudescence des cambriolages, de plus en plus de communes signent le protocole de participation citoyenne. Le dispositif connaît un regain d'intérêt dans les communes du Nontronnais, particulièrement confrontées au phénomène pendulaire :

- personnes travaillant à l'extérieur toute la journée quittant leur domicile tôt et rentrant tard,
- routes départementales, important réseau d'axes secondaires
- territoire, atypique : de par sa superficie, mélangeant hameaux et habitat dispersé, très convoité par les délinquants itinérants.

La sécurité des Martialais est une priorité pour l'équipe municipale. C'est pourquoi, elle souhaite mettre en place le dispositif de participation citoyenne qui permet de renforcer la vigilance grâce aux habitants référents, en collaboration directe avec la gendarmerie nationale et avec le suivi de notre maire. Concrètement, la démarche consiste à sensibiliser les habitants des quartiers et hameaux en les associant à la protection de leur propre environnement. Cela s'organise sous la forme d'un réseau, constitué d'une ou plusieurs chaînes de vigilance et d'alerte structurées autour d'habitants référents qui signalent à la gendarmerie tout événement suspect ou tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins.

### Participation citoyenne : la solidarité du voisinage

Le protocole de participation citoyenne a pour but d'optimiser les actions de lutte contre les phénomènes de délinquance, conduites par la gendarmerie nationale, par une initiative complémentaire de proximité sur la commune.

Ce dispositif, mis en place en 2006 en France et encadré par la gendarmerie, est un levier supplémentaire pour lutter contre les atteintes aux biens et participer aux efforts quotidiens menés par les forces de l'ordre. Il vise par ailleurs à établir un lien régulier population – gendarmerie, à renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinage. Il ne doit pas être abordé sous l'angle de la délation mais bien comme un retour à une solidarité du voisinage, où chacun doit se sentir concerné par sa sécurité et celle de son voisin. C'est en mutualisant les moyens, en communiquant davantage que la lutte contre les atteintes aux biens et autres phénomènes de délinquance, véritables causes d'un climat d'insécurité, est efficace.

### Le rôle des référents

Les référents, nommés par quartier ou hameau, ont pour rôle de :

- faire part des messages dont ils sont destinataires à leur voisinage (présence de véhicules suspects, démarchages etc.),
- signaler à la gendarmerie tout événement suspect ou tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins,

- diffuser de bons conseils dans leur entourage : les bons réflexes à avoir.

En aucun cas, le référent ne se verra jouir de prérogatives particulières et ne devra nuire d'une quelconque manière à la liberté individuelle des autres.

Les référents ont un contact privilégié avec la gendarmerie.

La gendarmerie tente, par ce dispositif, de créer du lien, remettre au goût du jour certaines valeurs telles que l'entraide, le civisme, parfois délaissées dans une société de plus en plus individualiste où les voisins ne prennent plus le temps de communiquer entre eux.

Trop souvent, des personnes n'osent pas communiquer des informations à la gendarmerie, qui pourraient pourtant aider à orienter les recherches voire résoudre certaines enquêtes. La mise en place de référents peut également jouer ce rôle d'intermédiaire.

### Le rôle du maire :

Pivot en matière de prévention au sein de sa commune, le maire joue un rôle majeur par la signature d'un protocole passé avec la Préfecture et la Gendarmerie, et par le suivi de ce dispositif.

Il doit auparavant informer la population et rechercher l'adhésion du plus grand nombre .

C'est la raison pour laquelle, compte tenu du contexte sanitaire actuel et prévisionnel, la municipalité a souhaité vous informer sur ce dispositif par le biais du Bulletin Municipal sachant qu'une réunion d'information était initialement prévue afin de permettre aux habitants de St Martial d'échanger dans ce domaine avec les représentants de la Gendarmerie de Nontron et du conseil municipal.

### Comment devenir référent ?

Toute personne, quartier ou hameau intéressé par le dispositif peut prendre contact :

### Auprès du secrétariat de la mairie,

**par courrier : Mairie , 1 place du 19 ars 1962 24300 St**

**Martial de Valette - par téléphone 05 53 56 04 63**

**email: [mairie.stmartialvalette@wanadoo.fr](mailto:mairie.stmartialvalette@wanadoo.fr)**

Les volontaires seront ensuite conviés à des réunions afin que leur rôle leur soit expliqué et cadré, selon les attentes et les prérogatives fixées par la gendarmerie.

### Pour plus de renseignements rendez-vous sur le site de la Gendarmerie Nationale :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/nos-conseils/pour-les-collectivites/participation-citoyenne-devenir-acteur-de-sa-securite>

Nous comptons sur votre adhésion à ce projet de participation citoyenne afin d'éviter à chacun le traumatisme provoqué par le cambriolage de son habitation et ses nombreuses répercussions, tant sur le plan de la santé mentale que physique.

# LES NOUVELLES ARNAQUES SUR INTERNET

C'est bien connu les escrocs ont une imagination débordante. Nous listons dans ce petit article certaines pratiques utilisées pour récupérer vos données... et au final, vous voler votre argent.

La forme d'arnaque la plus connue est l'hameçonnage. **Elle représente 80% de la fraude.** La technique consiste à usurper l'identité d'une banque, du service public ou autre organisme « sérieux » pour obtenir des informations vous concernant et, ou, vous dérober vos économies.

Si vous succomber à la tentation et faites la faute, dès que vous vous rendez compte du problème, la première chose à faire est de contacter votre banque pour tenter de faire annuler les prélèvements.. Puis changez vos mots de passe d'accès à tous les organismes tels que les impôts, l'assurance maladie etc...

Il est important également de **porter plainte**. Vous pouvez le faire à la gendarmerie ou par écrit auprès du procureur de la République. Si vous souhaitez le faire en ligne, depuis 2021 la plate-forme officielle Thésée est à votre disposition, elle dépend du ministère :

<https://www.moncommissariat.interieur.gouv.fr/fr/demarches/la-plainte-en-ligne-pour-les-arnaques-sur-internet-thesee>

Listons désormais quelques unes des arnaques dont on parle beaucoup en ce moment.

## - Le faux colis en attente de livraison

Un SMS ou un mail vous indique qu'un colis n'a pas pu être livré. Il faut payer des frais d'expéditions ou communiquer ses coordonnées bancaires. Dans le message se trouve souvent un lien qui peut potentiellement installer un virus.

## - Le renouvellement de carte vitale

Un SMS vous invite à renouveler votre carte vitale de toute urgence. C'est toujours un faux. L'assurance maladie ne permet que de faire ses opérations depuis le

site ameli.fr et aucunement de cette manière... Cette arnaque a pour but de récupérer votre argent sur la fausse nouvelle carte et de vous voler vos données personnelles qui seront revendues ensuite pour fabriquer de fausses identités. Cette arnaque permet aussi de tenter de pirater votre compte...

## - Les rappels du compte personnel de formation

Sms, mail, tous les outils sont utilisés pour essayer de récupérer les codes d'accès et le numéro de sécurité sociale d'une personne pour prendre la main sur son CPF et y inscrire des formations bidons. Ainsi des sociétés récupèrent les sommes de vos droits à la formation et détournent les montants à leur profit.

## - N'oublions pas les impôts

Vous recevez un faux courrier des impôts qui vous propose un remboursement pour trop perçu. Vous devez entrer vos coordonnées bancaires. Cette arnaque redoutable permet ensuite de vider votre compte en banque.... Elle a fait ses preuves !

## - l'accusation de pédopornographie

Un courrier de la police ou de la gendarmerie vous dit que vous serez prochainement poursuivi et que votre nom sera dévoilé au grand public car une étude de votre utilisation du net a prouvé que vous naviguez sur des sites interdits. L'objectif est d'obtenir de l'argent contre un arrêt des poursuites... Soyons sérieux !

Nous pourrions lister de nombreuses autres arnaques.

**Regardez toujours l'adresse du site ou vous êtes, raisonnez avec logique** et n'hésitez pas à contacter notre gendarmerie afin de dénoncer ces pratiques et portez plainte. Au final l'état a une vue plus précise des arnaques et peut mieux s'organiser pour lutter contre lorsque les citoyens le préviennent.

## BON À SAVOIR

**Voici les bases de ce qu'est l'arnaque au compte formation. Le ministère, tout à fait conscient du problème, nous rappelle quelques informations utiles:**



**Les mails:** Aucun organisme n'est habilité à vous demander la communication d'éléments personnels (numéro de sécurité sociale ou coordonnées bancaires) par e-mail en dehors de l'espace sécurisé du compte formation. Ne jamais répondre à un mail.

**Les SMS :** Aucun organisme n'est habilité à vous contacter par SMS.

Les SMS frauduleux peuvent contenir des liens vers des pages vous demandant la communication d'éléments personnels (numéro de sécurité sociale ou coordonnées bancaires) ou vous indiquant un remboursement CPF prochainement. En aucun cas vous ne devez cliquer sur ces liens.

**Les réseaux sociaux:** Aucun organisme n'est habilité à vous

contacter via les réseaux sociaux, que ce soit en public ou en privé, afin d'échanger des informations personnelles.

Le CPF n'est présent sur aucun réseau social. Ne vous dirigez donc pas vers les pages utilisant de manière frauduleuse les logos ou marques du Ministère, de la Caisse des Dépôts ou MonCompteFormation.

**Pour signaler un contenu illicite :** connectez-vous sur le portail officiel de signalement de contenus illicites [internet-signalement.gouv.fr](http://internet-signalement.gouv.fr)



"C'EST N'ÊTRE BON À RIEN DE N'ÊTRE BON QU'À SOI." VOLTAIRE

La gazette du picataù (St-Martial aujourd'hui et de- Amicale laïque  
main).

Bonjour à toutes et tous,  
Après presque 2 ans d'absence, nous voici de retour.  
Toujours pour nos jeux, broderie etc... Bien entendu  
toutes vos suggestions seront bonnes à prendre.  
**Cela se passe dans la salle communale qui jouxte  
l'ancien presbytère.**  
L'accueil y est très convivial.  
Venez nombreux, il manque quelques beloteurs...  
A bientôt.

Collecter c'est recycler

**Voilà près de 5 ans que l'Amicale Laïque de Saint  
Martial de Valette collecte du matériel d'écriture.**

Ce matériel est recyclé mais permet aussi à l'Association  
de recevoir un don de BIC en fonction du poids envoyé.  
Les fonds reçus permettent de financer les différentes  
sorties scolaires (piscine, cinéma, autres)  
proposés par les enseignants. Nous vous proposons  
donc de participer à cette collecte.

A cet effet, un point de collecte est mis à votre disposition  
à l'Accueil de la Mairie. Ci-dessous une fiche  
explicative du matériel accepté ou non. Les membres de  
l'Amicale vous remercient de votre participation.

## LES PHOTOS DE NOS ANCIENS

Ecole de Saint Martial de Valette    CM 1 - CM2    Année 1975 / 1976  
- de gauche à droite -  
*En haut*  
Jean-Luc Gardillou - Jean-Michel Simonnet - Jean-François Colino - Franck Brejassou - Serge Mercier -  
Franck Robinier - Bruno Nouvet  
*Au centre*  
Marie-Laure Paulhae - Alain Mondou - Claude Garenne - Francine Sinsou - Cécile Lavaud - Cathy Puyzillou  
André Géreaud - Pascal Chamoulaud - Isabelle Lafaye - (Virginie Lafaye absente sur la photo)  
*En bas*  
Pascal Gaborit - Philippe Brageot - Jean-Marc Puybareau - Rénato Manéa - Nathalie Grand - Martine  
Dumonteit - Evelyne Nouvet - Philippe Fayemendie - Laurent Lafaye - Pascal Dumonteit -

Sont acceptés		Sont refusés	
Les stylos à bille en plastique	Les stylos à bille en métal	Pas de crayons à papier	Pas de crayons de couleurs
Les feutres	Les porte-mines	Pas de crayons gras	Pas de règles
Les surligneurs	Les marqueurs	Pas de bâtons de colle	Pas de gommes
Les stylos-plume	Les cartouches		
Les effaceurs	Les correcteurs		



# LES MOTS CROISÉS DE MAMIE LULU

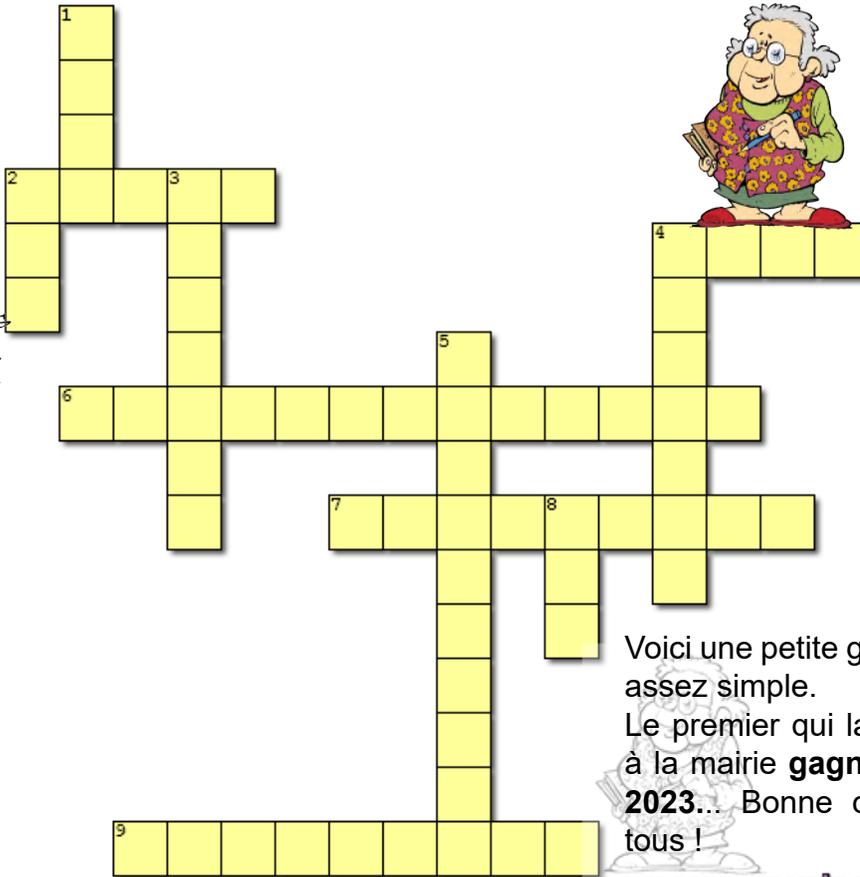
HUMOUR ... ET IL EN FAUT !

**CUMUL DES MANDATS**

**LES ÉLUS EN PARLENT**

TU NE ME CROIRAS PAS MAIS  
L'AUTRE JOUR EN PLEIN  
TÉLÉTRAVAIL AUX BALEARÉS  
JE NE SAVAIS PLUS POUR  
QUI JE BOSSAIS !

C'EST FOU  
HEUREUSEMENT  
QU'IL Y A LES  
INDEMNITÉS !



Voici une petite grille de mots croisés assez simple.  
Le premier qui la rapporte complète à la mairie **gagne une dictionnaire 2023...** Bonne chance à toutes et tous !

**LES MOTS CROISÉS DE MAMIE LULU**

## Horizontal

2. Je m'invite même à Saint-Martial lors d'un repas de fête
4. On y dessine nos droits de construire pour les années futures
6. Karl Gustave Jung en édita le fonctionnement
7. Elle nous font prendre le vent pour du pétrole
9. Nom de l'adjoint au maire

## Vertical

1. Il croyait que l'âme nous survit
2. Révolutionnaire
3. Soldat que nous honorons chaque année et dont nous ne savons le nom
4. On me voudrait mort mais je tiens l'Europe entre mes mains
5. Je change de premier ministre comme on change d'ouvriers
8. Ne relève plus la consommation ...

**RESTAURANT LE PÉRIGORD**  
**SAINT-MARTIAL DE VALETTE**  
05 53 60 32 36

Mairie à Place du 19 Mars 1962  
24300 SAINT-MARTIAL DE VALETTE - TÉL 0553560463  
Mairie@SAINT-MARTIAL-DE-VALETTE.FR  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: MR ALAIN LAGORCE  
RÉDACTEURS: MRS GOUILHÈRES GÉRAUD, JOUEN, BAYLET...  
MAQUETTE ET ILLUSTRATIONS: JOPA



**SAINT-MARTIAL DE VALETTE**  
**EN PÉRIGORD VERT**

Si vous connaissez quelqu'un qui, par mégarde, n'a pas reçu ce bulletin, faites le nous savoir et nous réparerons cette erreur de distribution.



**150 EUROS POUR LA SPA !**  
**MERCI AUX ENFANTS D'AVOIR**  
**PARTICIPÉ À NOTRE CONCOURS**  
**DE DESSIN DE L'ÉTÉ !!!**

